

Le commissaire rappelé à l'ordre : faut pas féliciter les policiers qui verbalisent les ennikabées

écrit par Templier | 31 août 2016



C'est absolument géant.

Un fonctionnaire français n'aurait pas le droit de prononcer ces paroles, "inappropriées" selon la Préfecture de Paris.

"Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre action, laquelle s'inscrit dans la lutte contre tous les phénomènes de communautarisme qui s'inscrivent délibérément hors des fondements de la République française", écrit le commissaire.

"Je vous encourage vivement à poursuivre dans cette voie, la seule permettant de sauvegarder les valeurs de l'Occident", conclut-il.

Le Préfet dépend directement de Cazeneuve... La Voix de son maître a parfaitement compris la leçon. Il est vrai qu'un Ministre de l'intérieur qui embrasse le responsable du Conseil Français du Culte Musulman, on n'a pas grand-chose à en attendre...

Niqab: un commissaire félicite un policier après le contrôle d'une femme

AFP, publié le mercredi 31 août 2016 à 12h06

Niqab: un commissaire du Val-de-Marne félicite un policier après le contrôle d'une femme et l' "encourage vivement à poursuivre"

Un commissaire du Val-de-Marne, dans une lettre félicitant un policier après le contrôle d'une femme en niqab, "encourage vivement à poursuivre dans cette voie, la seule permettant de sauvegarder les valeurs de l'Occident", ont déclaré mercredi à l'AFP des sources proches du dossier.

Dans un courrier daté du 3 juin, le chef de service adresse ses félicitations à un policier après le contrôle d'une femme vêtue d'un voile intégral le 1er juin dans une rue du district de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Ce contrôle avait donné lieu à un procès-verbal.

"Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre action, laquelle s'inscrit dans la lutte contre tous les phénomènes de communautarisme qui s'inscrivent délibérément hors des fondements de la République française", écrit le commissaire.

"Je vous encourage vivement à poursuivre dans cette voie, la seule permettant de sauvegarder les valeurs de l'Occident", conclut-il.

Sollicitée par l'AFP, la Préfecture de police de Paris a estimé que "les termes employés dans ce document sont inappropriés". "Le chef de service va faire l'objet d'une lettre de son directeur afin que ce type de propos ne soient pas réitérés", a-t-elle affirmé.

La France a été le premier pays européen à interdire le voile intégral (burqa, niqab), avec une loi de 2010 qui interdit "la dissimulation du visage dans l'espace public" (rues, mais aussi commerces, transports, mairies etc).

Validée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) en 2014, la loi prévoit jusqu'à 150 euros d'amende en cas d'infraction. En cinq ans d'application, un peu plus de 1.500 verbalisations ont été recensées.

<http://actu.orange.fr/societe/niqab-un-commissaire-felicite-un-policier-apres-le-contrôle-d-une-femme-CNT000000taFsQ.html>